

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
Lundi 25 Mars 2019
Maison de quartier du Moulin d'Eau

RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
RUE DU MOULIN D'EAU ET RUE PLANCHEPALEUIL
PRESENTATION DES ENTREPRISES RETENUES
ET DU DEROULEMENT DU CHANTIER

Etaient présents :

M. Pierre CERLES Conseiller municipal
M. Nicolas LAURANS, responsable BE -DSTAU
Mme Sylvie GERMAIN, technicien BE – DSTAU
M. Aurélien RAILLON directeur travaux EUROVIA
M. Christophe BERTIN responsable travaux EUROVIA
M. Matthieu BENARD, responsable de centre SADE
M. Pascal MAURIN, responsable travaux SADE

Nombre de personnes présentes : 53

La réunion de ce jour a pour objet de présenter les entreprises retenues, le calendrier prévisionnel et l'organisation des travaux.

① Préambule

Introduction de M.CERLES qui rappelle le contexte contraignant et la volonté de la Collectivité de respecter le schéma directeur d'eau et d'assainissement. L'objectif des travaux reste donc le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et la reprise partielle des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales et leur mise en conformité.

En terme de voirie, s'agissant d'une route départementale d'une part, et ne constituant pas une voie dite prioritaire d'autre part (la route d'Ennezat ayant été retenue comme axe structurant de desserte du centre-ville), la rue du Moulin d'eau ne sera pas réfectionnée intégralement ; les travaux de voirie se limiteront à la signalisation et à la création d'un cheminement piétonnier fonctionnel.

Rappel sur les travaux ENEDIS. Les investigations menées en phase d'étude par la Ville, ont révélé des anomalies quant au positionnement de réseaux électriques à proximité du réseau de collecte des eaux pluviales.

Depuis la réunion publique du 11 décembre 2018, ENEDIS a réalisé le dévoiement du réseau électrique. Pour finaliser les raccordements sur réseau, des fouilles seront ouvertes fin avril rue du Moulin d'eau et rue de Planchepaleuil

Présentation des entreprises qui vont réaliser les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Suite à l'appel d'offre, le groupement d'entreprise EUROVIA/SADE a été retenu pour réaliser les travaux du LOT1 rue du Moulin d'eau et du LOT2 rue de Planchepaleuil.

② Rappel du projet

Mme GERMAIN présente un diaporama (joint en annexe), pour rappeler les grands principes de ces travaux, ainsi que le calendrier prévisionnel proposé par EUROVIA/SADE.

L'opération est décomposée en 2 lots distincts (LOT1 : rue du Moulin d'eau / LOT2 : Rue Planchepaleuil).

- LOT 1-Rue du Moulin d'Eau : 6 mois de travaux du lundi 06 mai au vendredi 25 octobre 2019 (sous réserve des aléas de chantier et des conditions météorologiques)

- ♦ Remplacement complet du réseau de distribution d'eau potable avec déplacement des compteurs en limite de propriétés et renouvellement de tous les branchements
- ♦ Déplacement des 3 poteaux d'incendie existants pour assurer une meilleure couverture de la défense incendie
- ♦ Remplacement / création de regards de branchements d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) au droit de chaque propriété en vue de la séparation des eaux pluviales
- ♦ Réparations ponctuelles des défauts repérés sur les collecteurs existants (eaux usées et eaux pluviales)
- ♦ Création d'un réseau de collecte des eaux usées entre l'impasse Clairefontaine et l'avenue G.Gershwin avec installation d'un poste de relevage compte-tenu des contraintes de niveau
- ♦ Mise en conformité des passages piétons et en option, réfection générale d'un trottoir entre route d'Ennezat et avenue Cités Unies sous réserve du niveau du montant des offres des entreprises
- ♦ Création d'une bande cyclable montante et rétrécissement de fait de la largeur de chaussée à 5m
- ♦ Stationnement à cheval côté numéros pairs, autorisé sur emplacements matérialisés
- ♦ Modification des carrefours avec rue Planchepaleuil et rue Algemesi, par mise en place de stops sur la rue du Moulin d'Eau. Les stops existants sur les 2 voies intersectées seront effacés. La circulation des véhicules sortant de ces 2 rues deviendra donc prioritaire.

- LOT 2-Rue Planchepaleuil : 3 mois de travaux du lundi 06 mai au vendredi 19 juillet 2019(sous réserve des aléas de chantier et des conditions météorologiques)

- ♦ Remplacement complet du réseau de distribution d'eau potable avec déplacement des compteurs en limite de propriétés et renouvellement de tous les branchements
- ♦ Remplacement complet du réseau d'assainissement (eaux usées)
- ♦ Maintien du réseau d'eaux pluviales existant mais mise en place des branchements au droit de chaque propriété en vue de la séparation des eaux pluviales
- ♦ Réfection générale de la chaussée avec mise en place d'un caniveau longitudinal pour réduire la largeur de chaussée à 5m, sans création de trottoir
- ♦ Mise en place de 2 cassis (caniveaux posés en travers et en diagonal) pour réduire la vitesse

Rappel des mesures de vitesse menées courant d'été 2018 dans la rue Planchepaleuil. Il ressort que 92% des véhicules respectent la limitation de vitesse à 50 km/h. Valeur à mettre en parallèle de celles mesurées rue du Moulin d'Eau (environ 60 % de conformité).

- Détail budgétaire de l'opération suite à l'appel d'offre:

Montant global d'opération.....	1.340.000 € TTC
Dont Budget annexe Eau.....	468.000 € TTC
Dont Budget annexe Assainissement.....	417.000 € TTC
Dont Budget principal.....	455.000 € TTC

Exécution des travaux à compter de début mai 2019

LOT 1 « Rue Moulin d'Eau ».....	934.000 € TTC
Groupement d'entreprises EUROVIA / SADE.....	6 mois
LOT 2 « Rue Planchepaleuil ».....	358.000 € TTC
Entreprise EUROVIA.....	3 mois

- Collecte des déchets

Les jours de collecte des déchets restent inchangés.

Sur la rue du Moulin d'Eau les riverains devront mettre leur bac de collecte sur le trottoir opposé, des lors que les travaux seront devant chez eux.

Sur la rue de Planchepaleuil, le SBA ne pourra pas accéder, 2 points de collecte seront donc installés (1 colonne jaune et 1 colonne grise). Un sera situé à l'intersection de la rue du Moulin d'eau et de la rue de Planchepaleuil et un à l'intersection de la rue de Planchepaleuil et du chemin des Grosbosts.

Le SBA fera la communication et fournira les cartes nécessaires pour l'accès aux colonnes.

④ Présentation du chantier par les entreprises

LOT 1-Rue du Moulin d'Eau

Circulation pendant les travaux :

La rue du Moulin d'Eau sera interdite à la circulation sauf riverains et services (Pompiers, Ambulances, SBA, service à domicile..). L'accès aux propriétés sera ponctuellement impossible suivant l'avancement du chantier. Une déviation sera mise en place par la route d'Ennezat et la rue Gershwin

Déroulement du chantier :

De début mai à début août, travaux sur le tronçon du giratoire route d'Ennezat à la rue de Planchepaleuil

De début août à fin septembre (dont 3 semaines de fermeture des entreprises du 5 au 30 août) travaux sur le tronçon de la rue de Planchepaleuil à la rue des Cités Unies et pose du poste de relèvement dans l'impasse du Moulin d'eau vers les n°82-84-86

De fin septembre à fin octobre travaux sur le tronçon de la rue des Cités Unies à la rue Gershwin

LOT 2-Rue de Planchepaleuil

Circulation pendant les travaux :

La rue de Planchepaleuil sera interdite à la circulation sauf riverains et services (Pompiers, Ambulances, SBA, service à domicile..), l'accès aux propriétés sera ponctuellement impossible, les riverains devront se stationner en dehors du chantier, soit rue du Moulin d'Eau, soit rue de Planchepaleuil coté chemin des Grosbosts, suivant l'avancement du chantier. Côté chemin des Grosbosts, une déviation sera mise en place par la rue du Pré Madame puis route d'Ennezat .

Déroulement du chantier :

De début mai à mi-juin réalisation des réseaux EU-AEP sur la rue et l'impasse

De mi-juin à fin juin, réalisation des branchements EP-EU-AEP

De début juillet à fin juillet réalisation de la chaussée

⑤ Moment d'échanges :

La chaussée sera-t-elle refaite après travaux ?

La chaussée de la rue du Moulin d'Eau sera reprise sur l'emprise des fouilles des réseaux et des branchements. Suite à la pose de la conduite d'eau sous le trottoir du côté des numéros impairs, ce trottoir refait de la route d'Ennezat à la rue des Cités unies. Il est rappelé que cette rue est une voie départementale et que, ni le Conseil Départemental ni la Ville ne prendront en charge la réfection générale de la chaussée. De tels travaux auraient impliqué un renouvellement complet de tous les réseaux d'assainissement, ce qui n'est pas budgétairement envisageable.

La rue de Planchepaleuil est une voie communale, la chaussée sera refaite.

Comment faire les branchements AEP si le riverains sont en vacances ?

Il faut se rapprocher du chef chantier pour lui indiquer les périodes de congé et prendre rendez-vous pour réaliser le branchement.

Soit le riverain donne l'autorisation de faire les travaux pendant ces vacances soit le branchement sera reporté après les vacances.

Pourquoi ne pas enterrer tous les réseaux ENDIS-ORANGE

C'est une question de budget cela coûte trop chère.

Une piste cyclable va-t-elle être faite ?

Il est prévu de faire une bande cyclable dans le sens montant. Le stationnement se fera à cheval sur le trottoir et la bande cyclable sera le long du stationnement.

La police municipale verbalisera les voitures hors stationnement.

Les stops sont-ils conservés sur la rue du Moulin d'eau et de la rue de Planchepaleuil ?

Oui les stops sont conservés. La suppression du stop rue Algemesi et rue de Planchepaleuil s'inscrit dans cette optique. Les usagers de ces voies seront prioritaires sur la rue du Moulin d'Eau. La modification du carrefour, couplée au maintien du plateau surélevé doit donc permettre de ralentir la vitesse rue du Moulin d'Eau.

Problème de stationnement vers le n°93bis qui n'a pas de visibilité pour sortir de sa parcelle.

2 potelets seront mis en place sur le trottoir pour interdire le stationnement afin d'améliorer la visibilité

L'association de quartier informe qu'un vide grenier est programmé le 1^{er} septembre vers la maison de quartier?

La mairie et les entreprises prennent note de la date de cette manifestation.

Le stationnement sera-t-il toujours autorisé dans la mesure où des places de stationnement sont supprimées ? Les ilots sont-ils maintenus car ils sont dangereux ?

Dans un souci d'insertion de la bande cyclable et compte-tenu de la largeur de la voie, les stationnements côtés n° pairs seront modifiés pour être à cheval sur trottoir. Les bordures ne seront pas modifiées pour autant, à charge aux usagers de monter par l'intermédiaire des nombreuses entrées-bateaux existantes.

La globalité des stationnements est maintenue à l'exception des 2 stationnements situés au droit de l'ancienne fontaine (au niveau des n°52 et 54), compte-tenu de l'absence de passage abaissé à proximité.

Concernant les ilots, ils seront déposés en phase de chantier, puis réinstallés en lieu et place, sensiblement. Toutefois, la voie de circulation sera séparée des ilots, par la bande cyclable et de plus, des quilles seront installées à ces endroits pour protéger les cyclistes.